



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	02.11.2021
Titre du projet du marché	Denges-Morges 3ème voie : prestations de planification – mandataire pilote
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	226916
N° de la publication SIMAP	1219789
Date de publication SIMAP	30.09.2021
Adjudicateur	Chemins de fer fédéraux suisses, CFF Infrastructure
Organisateur	CFF Infrastructure, I-AEP-LEM-LTR-SPJ, Rue de la Gare de Triage 7, 1020 Renens, E-mail: lamiaa.fathi@sbb.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai.
Visite	Pas de visite des lieux prévue.
Questions	28/10/2021, sur simap.
Rendu documents	25/11/2021 à 23h59, timbre postal faisant foi. (Mandataire préimpliqué : 15/11/2021) L'offre doit être présentée au moyen des formulaires (parties C et F des documents de l'appel d'offres) en deux exemplaires. Les documents à remettre avec l'offre (distinction par enveloppe) sont également ceux des formulaires figurant dans les parties C et F des documents d'appel d'offres. En outre, chaque soumissionnaire remettra impérativement l'offre sur les supports suivants : o Deux exemplaires papier, dûment remplis, datés et signés. o Une copie intégrale de l'ensemble de l'offre au format PDF et Excel (uniquement pour le formulaire C1). En cas de divergences, les documents de l'offre remis sur papier font foi. Les offres doivent être rédigées dans l'une des trois langues officielles de la Suisse (allemand, français et italien) et libellées en CHF.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification Ingénieur civil
Description détaillée des prestations / du projet	3e voie CFF entre Denges et Morges. SIA 103, phases SIA 41 à 53, coordination, planification.
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	Admise. Cependant, les prestations de direction générale de projet, les prestations des domaines spécialisés GC et structures et de direction générale de travaux ne peuvent pas être sous-traitées.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres (sur demande).
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Pas mentionné.
Conditions de participation	Déclaration volontaire.
Critères d'aptitude	Q1: Expérience et compétences du soumissionnaire Q2: Rapport approprié (environ 30%) entre la valeur moyenne du mandat (prestations GC y compris structures et direction générale de projet cumulées) par an et le chiffre d'affaires annuel moyen des trois dernières années dans le domaine mis en soumission des sociétés en charge de la prestation

Critères d'adjudication / de sélection	A1: Analyse du mandat 40% A2: Qualification suffisante pour chaque personne clé prévue 15% A3: Offre de prestations plausible. Nombre d'heures adéquat pour les tâches à réaliser par phase et répartition adaptée à la mission entre les personnes clés et les autres catégories d'honoraires 15% A4: Prix 30%, méthode de notation linéaire
Indemnités / prix :	Pas d'indemnité pour le dépôt de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">• Les documents de l'appel d'offres contiennent) toutes les indications requises.• La description du projet et des objectifs est suffisante.• Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation au marché sont correctes.• Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication (sont clairement indiqués.• Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.• Les délais sont corrects.• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.
Manques de l'appel d'offres	Les membres du collège d'évaluation ne sont pas mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144. Contacté par l'OMPr, l'organisateur n'a pas donné de réponse.
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none">• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

